

La réforme de la Politique Agricole Commune prévoit la mise en place de **couvert environnemental** notamment sous la forme de bandes enherbées en bordure des parcelles cultivées sur le bord des cours d'eau. Ces bandes enherbées d'une largeur de 5 mètres minimum (sur lesquelles l'emploi de tout produit phytosanitaire ou fertilisant organique ou minéral est exclu) longent les berges de manière à constituer un **espace tampon entre les cultures et le milieu aquatique**. Elles ont pour objectif de **préserver la qualité des terres agricoles** et des milieux en **favorisant l'infiltration des eaux** de surface dans le sol et en diminuant ainsi le départ des fines. Ces bandes de prairie ceinturent les champs en arrêtant le ruissellement des argiles, limons et autres résidus solubles ou non, **freinant l'érosion des terres** et la **pollution** du réseau hydrographique **par les effluents agricoles**.

LES CINQ MODES D'ACTION D'UNE BANDE ENHERBÉE

Le ruissellement sur la parcelle est d'autant plus fort et chargé de particules terreuses :

- que la pente est plus forte et plus longue (grandes parcelles),
- que le travail est réalisé dans le sens de la pente,
- que le sol est nu et émiété,
- que la teneur en humus est faible.

Contre l'entraînement aux fossés, ruisseaux et rivières des substances érodées et des polluants, la bande enherbée agit de cinq manières :

- 1 - La sédimentation-filtration** : la rugosité de l'herbe ralentit l'eau qui dépose ses éléments terreux, les plus gros puis les plus fins. Il faut donc que la bande soit suffisamment large, surtout si la pente est forte.
- 2 - La rétention physico-chimique de surface** : les débris végétaux et l'humus superficiels fixent les substances organiques et minérales (résidus de fumier et lisier, d'engrais et de produits phytosanitaires...).
- 3 - L'infiltration** : l'extrême chevelu racinaire des Graminées crée une forte perméabilité, sans grosses fissures. L'eau s'infiltré, se séparant de sa charge argilo-limoneuse.
- 4 - La dégradation** : l'activité biologique propre à toute prairie dégrade activement les résidus organiques (lisier) et les produits phytosanitaires éventuellement venus du champ. La bande n'étant pas traitée, le risque d'accumulation est réduit.
- 5 - L'interception de la «dérive»** : la dérive est l'entraînement par le vent de particules de produits phytosanitaires lors des traitements. Si la culture longeait directement le fossé ou le ruisseau, cette dérive se retrouverait directement dans l'eau.

Dessin: Bernard Durmel

Illustration extraite de Bandes enherbées et autres dispositifs bocagers Dominique Soltner

Si ces bandes enherbées sont d'une grande utilité pour l'amélioration de l'agriculture, leur mise en place et leur sauvegarde ne se fait pas sans causer de problèmes aux agriculteurs exploitants des parcelles. En effet, la création de ces bandes enherbées diminue leur surface cultivable en offrant en bord d'eau des **espaces** nouvellement enherbés et donc **facilement praticables** non seulement par les promeneurs mais surtout **par les quads ou autres véhicules motorisés qui détériorent les surfaces** et le possible fourrage récolté sur ces bandes enherbées pour le fourrage.

Préserver pour ces bandes enherbées le bon usage de régulation des milieux, du cycle de l'eau et de sauvegarde des bonnes terres agricoles devient difficile dans ces conditions. Assurer cette **préservation des bandes enherbées en bon état** POUR L'AGRICULTEUR constitue donc un enjeu important à l'échelle du bassin versant.

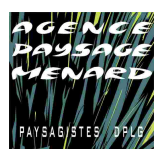
Une **sensibilisation au rôle de ces bandes enherbées** est nécessaire pour faire comprendre au grand public que ce ne sont pas là des terrains de jeux mais bien des morceaux de parcelles à usage agricole à part entière. Une **protection physique** peut être imaginée également pour une efficacité plus localisée et ponctuelle sur certaines parcelles qui posent des problèmes aigus d'accès (proximité de chemins ou de centre de bourgs notamment).

PRINCIPES ET PRECONISATIONS

- Une **sensibilisation au rôle positif des bandes enherbées** comme éléments de la chaîne du dispositif bocager d'**épuration de l'eau**, de **conservation des bonnes terres agricoles** et de complémentarité des milieux.
- Des arrêtés municipaux pour interdire la circulation d'engins motorisés sur ces bandes enherbées
- Des **préconisations sur les barrières** physiques utilisables : haies, chicanes, clôtures bois...



Etude de valorisation paysagère et touristique des bassins versants de la Chalaronne



VOLET C: Se doter des moyens nécessaires pour animer, évaluer, suivre le contrat de rivière et communiquer

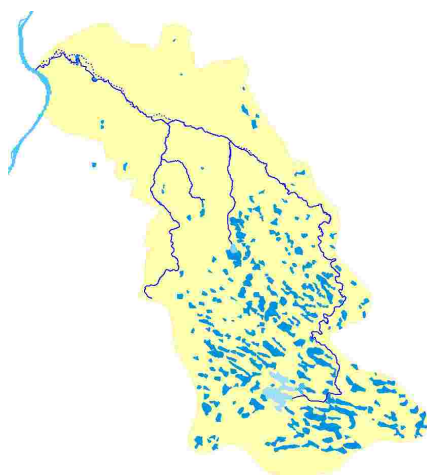
OBJECTIF	Mettre en place un plan de sensibilisation et de communication sur le contrat de rivière et la gestion des milieux aquatiques
SOUS-OBJECTIF	
COURS D'EAU	La Chalaronne, la Calonne, la Petite Calonne et l'Avanon et leurs affluents
OPERATION	Préservation du bon usage des bandes enherbées

Fiche : C-01

COMMUNE (S)
Toutes

Année de Réalisation
2008

LOCALISATION



Secteur concerné
Tout le bassin versant

Unités paysagères concernées
Toutes

CONTEXTE



Une bande enherbée le long du Moignans

La mise en place de bandes enherbées en bordure de grandes cultures qui longent des cours d'eau est rendue obligatoire par la réforme de la Politique Agricole Commune. Cette mesure a été prise dans un **objectif d'agriculture plus raisonnée** qui préserve les bonnes terres agricoles et améliore l'infiltration pour éviter le ruissellement, la pollution du réseau hydrographique et les problèmes d'inondation.

Pourtant conserver le bon usage agricole de ces bandes enherbées est parfois difficile car ces prairies sont devenues par endroits des lieux de passage très empruntés par les quads ou autres véhicules à moteur. Cette **pratique de loisirs** est à **éviter** si l'on veut préserver la pérennité de ce dispositif épurateur.

- Permettre de **préserv**er pour les agriculteurs un usage agricole des bandes enherbées en évitant le passage des quads
- **Sensibiliser les promeneurs aux mesures agricoles** prises en **faveur de la protection de l'environnement**
- **Améliorer le rôle épurateur** des bandes enherbées

DEFINITION DES OPERATIONS

▪ **Panneaux pédagogiques**

Un ou plusieurs panneaux pédagogiques seront installés **sur des chemins pédestres** pour expliquer les rôles positifs sur les cultures et la protection des milieux des bandes enherbées. Ils auront pour but de sensibiliser les personnes qui seraient tentées de pratiquer sur ces espaces de prairie des loisirs risquant de les détériorer.

On pourra disposer un de ces panneaux à la sortie de Châtillon-sur-Chalarnonne au niveau du pont du moulin des Payes. On pourra également en trouver un au départ du sentier de la Calonne à Chaneins et un au départ du sentier de l'Avanon à Illiat.

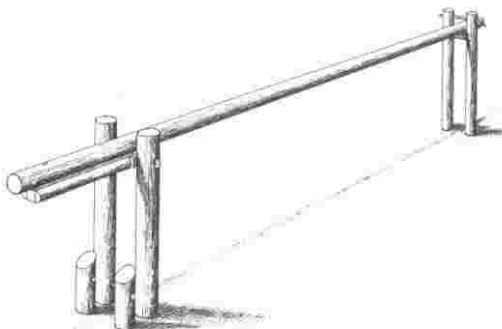
Les **emplacements pour ces panneaux** seront à déterminer par rapport à **des lieux** qui peuvent présenter des situations tendues entre agriculteur et promeneur pour tenter de **dénouer les problèmes d'usage d'abord par la sensibilisation**.

▪ **Préconisations pour des barrières paysagères**

En certains points précis où le passage des quads est trop répété ou particulièrement gênant, l'agriculteur exploitant pourra avoir recours à des dispositifs de barrières physiques.

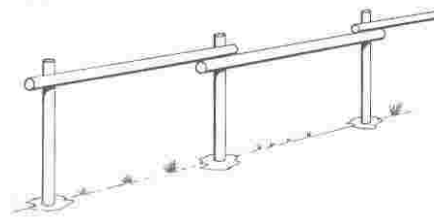
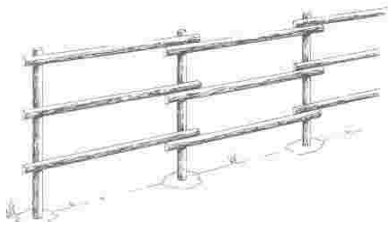
Lorsque la bande enherbée ne constituera pas pour l'accès pour les engins agricole sur la parcelle, on pourra mettre en place une barrière naturelle pérenne et fixe : une haie bocagère perpendiculaire à la bande enherbée installée sur une dizaine ou une quinzaine de mètres. Ce dispositif planté très bien intégré à son environnement champêtre dissuadera les promeneurs en leur empêchant un cheminement continu le long de la berge.

Lorsque l'agriculteur accède à sa parcelle par la bande enherbée, il lui faudra conserver un passage possible pour ses engins. Il pourra alors installer une barrière amovible qui s'intègre le mieux possible à l'environnement. Une barrière basculante ou coulissante verrouillable en bois traité classe IV de type forestier comme ci-dessous sera bien adaptée à cet usage.



Elle pourra être accompagnée de barrières fixes en bois qui renforceront la clôture du champs et pourront être associées à un haie champêtre. En cas de plantation de haies, un simple fil barbelé pourra renforcer la plantation en "se fondant" dans les branchages.

Types de barrières bois utilisables :



On veillera à ce que la clôture ne soit pas trop haute afin qu'elle ne soit pas franchissable par un quad ou par une moto inclinée.

DEVIS ESTIMATIF

- Panneaux pédagogiques : 1 500 € HT/Unité

Coût total de l'opération : **4 500 € HT**

Coût indicatif de haie bocagère : 12€ HT/ml et d'une barrière bois type forestier (larg. 3,20 m) : 750€ HT

MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage proposé pour l'installation de panneaux pédagogiques sera la chambre d'agriculture.

PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

2008 : réalisation des travaux

Opération	Phasage	Montant Euros HT	Part Etat		Part Agence de l'Eau		Part Région Rhône-Alpes		Part Département de l'Ain		Part. M. O.		Part. SMTC si pas M.O.	
			%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Travauxpanneaux	2008	4 500												
	TOTAL	4 500												

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Etude valorisation paysagère et touristique des bassins versants de la Calonne, de la Petite Calonne, de l'Avanon et de la Chalaronne et ses affluents (Agence Paysage Ménard)

Bandes enherbées et autres dispositifs bocagers Dominique Soltner Collection Sciences et Techniques Agricoles 2001, 24p.



Etude de valorisation paysagère et touristique des bassins versants de la Chalaronne

